

## Conseil municipal du 22 octobre 2021, extrait de délibération

### Révision des tarifs de location de la salle polyvalente

La grille horaire et tarifaire de location de la salle polyvalente et de ses annexes a été votée en 2011, suite aux travaux de rénovation de la salle. Compte-tenu de leur ancienneté, il semble donc opportun de réviser les tarifs de location et de supprimer la tranche 24h qui n'est pas utilisée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité l'application des barèmes suivants pour toutes réservations effectuées dès le 25 octobre 2021.

	<b>Caution</b>	<b>Habitants de Chanac 48 h</b>	<b>Autres 48 h</b>
<b>Salle polyvalente</b>	300.00 €	150.00 €	250.00 €
<b>Salle polyvalente + cuisine</b>	500.00 €	350.00 €	450.00 €
<b>Salle de formation</b>	300.00 €	100.00 €	150.00 €
<b>Location matériel/sono</b>	500.00 €	100.00 €	150.00 €

Les associations dont le siège social est à Chanac-Les-Mines et dont l'objet vise à l'animation ou à la promotion de la commune, sont exonérées de redevance pour l'occupation des salles de la commune.

Les associations ou organismes extérieurs à la commune bénéficient d'un tarif (48h ou 24h) à 110 euros.

Il est souligné que l'usage des installations de la cuisine ne devra être confié par les loueurs (y compris les associations) qu'à un traiteur ou à un professionnel et sera contractualisé.

Toute personne privée ou toute association devra fournir une attestation d'assurance en cours de validité.